

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2018 A 18H30 A CONTY

Le Conseil communautaire Somme-Sud-Ouest s'est réuni en session le 11 juin 2018 à 18h30 en la salle des Fêtes de Conty, sous la Présidence d'Alain DESFOSSÉS.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, LENEL Marcel, QUEVAUVILLERS Louis, VAN DYCKE Roseline, de CALONNE Roland, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, STOTER Jean-Jacques, BON Linda, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, LACHEREZ Guy, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BOUDERNEL Gilles, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Roger, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, GUILBERT Joël, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, DESFOSSÉS Alain, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, FROIDURE James, DEMAREST Vincent, LAROCHE Denis, LEFEUVRE Jannick, GLORIEUX Gérard, ESCARD Marie-Elisabeth, de BEAUFORT Jean, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, NOPPE Robert, CHARBONNIER Sylvain, COSETTE Jean-Paul, WATTEZ Aubert, TURLOT Jean-Marie, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, COCQ Philippe, DANCOURT Daniel, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, PERONNE Michèle, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, DEWAELE Marc, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, GANDON Jean-Claude, CAUX Gaël, BAZIN Jacques, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, LEROY Loïc, DELHOMELLE Béatrice, MAGNIER Patrick, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, MARSEILLE Frédéric, PORTOIS Nicolas, MEERSCHMAN Guy, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, LAMOTTE Bernard.

Délégués suppléants remplaçant leurs titulaires : PRAT Philippe (suppléant de DALLERY Philippe), LEULLIER Jacques (suppléant de ROBITAILLE Pierre), PETIT Gérard (suppléant de PALMAERT Yolaine), DELANNOY Jean-Claude (suppléant de LOUIS Claude), CREPIAT Nicole (suppléante de GOETHALS Eddy), BOULET Sylvie (suppléante de AVET Hubert), LEFEBVRE Jacques (suppléant de DENEUX Gérard), LEFEBVRE Bruno (suppléant de BLAMPOIX Christophe), LEPINE Patrick (suppléant Commune de Oissy), DELAVENNE Daniel (suppléant de L'EPINE), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : HEBERT Thierry (pouvoir à DESFOSSÉS Alain), BIGNON Jean-Paul (pouvoir à WAZIERS Isabelle), SINOQUET Céline (pouvoir à DEMAREST Vincent), MAGNIER Dominique (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), MATHON Christine (pouvoir à PERONNE Michèle), LECLERCQ Geneviève (pouvoir à DELAIRE Rose-France), ROSAN Yves (pouvoir à BLEYAERT Joseph), FENELON Catherine (pouvoir à LAMOTTE Bernard).

Etaient absents ou excusés : VAUDET Déborah, SOUMILLON Gilles, CORNIQUET Jean-François, GUILBERT Jackie, LESUR Alain, CELISSE Gérard, BOULENGER Annie, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, LOUART Usmée, TEN Alexis, DUFOUR Guy, MAGNIER Ambre, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, DOINEL Michel, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, PERIMONY Yves, BOUTHORS Didier, LOMBAREY Michèle, QUILLET Jean-Claude, JANDOS

Rodolphe, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, LEDAIN Rose-Marie, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, BAUDEN Jean-Philippe, DESMAREST Gérard.

Secrétaire de séance : PERONNE Michèle.

ORDRE DU JOUR :

- *Intervention de Monsieur Laurent SOMON, Président du Conseil Départemental, dans le cadre de la politique territoriale.*

1. DIRECTION GENERALE

- 1.1. *Approbation du procès-verbal des sessions des 19 et 20 mars 2018*
- 1.2. *Approbation du procès-verbal du 26 mars 2018*
- 1.3. *Approbation du procès-verbal du 28 mai 2018*
- 1.4. *Délégation de compétences du conseil communautaire au bureau*
- 1.5. *Vœu du conseil communautaire contre la suppression des services publics en milieu rural.*

2. URBANISME

- 2.1. *Présentation du PADD de l'ex CCSOA*

3. BUDGET FINANCES

- 3.1. *Fiscalité / vote des taux 2018*
- 3.2. *Intégration fiscale progressive pour la commune d'Allery*
- 3.3. *Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales - FPIC*

4. PATRIMOINE

- 4.1. *Rétrocession de terrains au Conseil Départemental*

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. *Créations de postes*
 - 5.1.1. *Transfert du personnel de l'Association Familiale du Liger vers la CC2SO*
 - 5.1.2. *Recrutement d'un chargé de mission*

6. AQUASOA

- 6.1. *Tarifification d'une soirée d'animation*

7. ENFANCE-JEUNESSE

- 7.1. *Accueil collectif de mineurs - Tarififications des campings*
- 7.2. *Tarififications garderies et périscolaire – commune de Liomer*
- 7.3. *Convention avec l'Association Familiale du Liger*

8. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 8.1. *Zones d'activités / transfert des parcelles communales dans le domaine communautaire.*
- 8.2. *Appel à manifestation d'intérêt « centres bourgs ».*

9. SAVD

- 9.1. *Plateforme territoriale d'appui : réponse à l'appel à projet de l'ARS*

10. SCOLAIRE

- 10.1. *Modification des statuts du Syndicat Mixte Scolaire Ouest-Amiens.*

11. CULTURE

- 11.1. *Modification de la tarification pour les exposants au Chahut Vert 2018*

12. Questions diverses

13. Lieu du prochain conseil communautaire

Monsieur le Président remercie la commune de Conty pour son accueil.

En préambule, Laurent SOMON, Président du Conseil Départemental de la Somme, présente le contrat de territoire liant la CC2SO au Département de la Somme. Il indique que la politique sociale du Département sera prochainement présentée au Conseil communautaire par les trois vice-présidents en charge de cette question. Cette politique sociale illustre le travail accompli par le département et montre que c'est la collectivité la plus proche des habitants. Le département et le bloc communal ont beaucoup à échanger et à faire ensemble.

La politique territoriale du Département repose sur deux fonds : le fonds de base (1 million d'euros) et le fonds de bonifications (462 898 euros). Pour bénéficier des parts bonifiées du contrat de territoire, il est demandé à la CC2SO d'insérer 1 % des allocataires du RSA dans les emplois aidés, de développer le maintien et l'aide à domicile des personnes âgées, de développer la politique culturelle sur le territoire de façon égalitaire sur le territoire et enfin de créer un CIAS.

Laurent SOMON explique que le département tient à aider les communes et les intercommunalités. L'insertion de 1 % des allocataires du RSA dans les emplois aidés est compliquée, le département va y réfléchir.

En 2015, 1,7 million d'euros non consommés ont été redistribués aux collectivités. 1 euro dépensé par le Département génère 6 à 7 euros d'investissement. En 2016, 5,5 millions d'euros ont été mis à disposition pour les investissements des collectivités locales.

Le contrat 2017-2020 prévoit la mise à disposition des collectivités de 35 millions d'euros dans le cadre de cette politique territoriale qui se répartit comme suit : 5,5 millions d'euros pour les communes de moins 1 000 habitants (dont 3 millions d'euros ont été retranchés pour terminer les projets de centres aquatiques) et le solde est partagé selon différents critères.

Laurent SOMON rappelle les priorités de son mandat :

- Pas d'augmentation d'impôt (les dépenses à venir liées aux événements climatiques risquent de peser dans les dépenses).
- Soutien à l'investissement local (70 à 80 millions d'euros par an) ; 70 % des achats du département sont locaux.
- Remettre les routes départementales en état : 19 millions d'euros seront dépensés chaque année dans ce domaine.
- Le soutien aux collèges et à la réussite éducative. 5 millions d'euros par an peuvent être dédiés à la réhabilitation des collèges. Le collège de Oisemont doit être rénové car c'est une « passoire énergétique ». Le PPI sera réévalué afin qu'il soit conforme à l'évolution démographique du département. Les dépenses de maintenance et de remise à niveau informatique seront soutenues.
- L'insertion des allocataires du RSA et des demandeurs d'emploi : l'accord conclu avec Pôle emploi permet de réaliser 30 % de sorties positives. De plus, la contractualisation avec la région en matière de formation a permis de donner la priorité aux allocataires du RSA.
- Développement de la politique de maintien à domicile des personnes âgées et soutien des personnes handicapées.
- Soutien à l'agriculture : aide à la diversification des offres, aux circuits courts, à l'innovation, au développement de l'agriculture biologique et à la méthanisation.
- Développement du numérique après la réalisation SDATN 1 (terminé fin 2019), le SDATN 2 prévoit une couverture en FTTH pour l'ensemble du département d'ici 2022 (ou 2024).

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, estime que les pompiers sont essentiels à la sécurité des personnes âgées, or la rénovation de la caserne des pompiers de Beaucamps-le-Vieux n'a pas progressé. Il demande ce qu'il en est.

Laurent SOMON explique que la révision du SDACRE sera présentée à la fin du mois. Ce schéma détermine les moyens dédiés aux casernes et centres de secours. Un PPI sera arrêté pour ces rénovations, avec la définition de priorités. Le Département a souhaité ne pas fermer de centre de secours car la proximité est importante. Pour Beaucamps-le-Vieux, il s'engage à essayer de faire avancer le dossier.

Le coût supporté par le SDIS pour l'aide à la personne est élevé et non compensé par l'ARS, alors que cela ne figure pas dans son champ de compétence. Pour ce qui concerne les ambulances, les ARS veulent réunir les présidents de département et de SDIS pour résoudre le problème des carences de financement des transports effectués par les pompiers à des tarifs très bas, mais dont les coûts, non compensés par l'ARS (contrairement à ceux des ambulances), sont trop élevés pour le SDIS.

Il explique que deux chiffres symbolisent les difficultés des départements : depuis 2014, la Somme a subi une réduction cumulée de ses ressources de 70 millions d'euros, et depuis 2002 la non-compensation pour le versement de l'allocation individuelle de solidarité atteint 600 millions d'euros (le reste à charge est d'autant plus élevé dans les collectivités où le nombre de personnes pauvres est élevé). Ce déficit est alourdi par l'afflux de mineurs isolés non accompagnés, qui génère une dépense de 7 millions d'euros. Monsieur SOMON expose pour exemple que le département des Ardennes a été mis sous tutelle car ses dépenses sont plus élevées que ses recettes.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, demande si une évolution est prévue pour les MARPA dont les résidents ne bénéficient pas d'aide sociale.

Laurent SOMON explique que désormais un lit est éligible à l'aide sociale dans chaque MARPA (2 lits à partir de 2019), donc les progrès en la matière sont réels. En raison des frais de fonctionnement, le nombre de lits éligibles ne devrait pas beaucoup augmenter.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, rappelle que les premiers freins à l'embauche résident dans la formation et la mobilité. Les personnes concernées ont besoin d'une aide très proche. Il ajoute que dans les EHPAD, les souffrances des personnels et des résidents atteignent un niveau inacceptable, ce qui nécessite des moyens augmentés et un fonctionnement différent. Les relations entre M. Julian et le personnel sont détériorées.

Laurent SOMON confirme que toutes les entreprises recherchent du personnel et que la demande de travail ne correspond pas à l'offre, en raison notamment d'une formation déficiente. C'est ce qui a motivé la création d'un centre de formation interentreprises, pour lequel le Département fournit les locaux (les EPCI, de par leur compétence en économie et en formation, ont la possibilité de créer des formules innovantes).

Le Département est conscient de la situation des EHPAD, qui est variable d'un établissement à l'autre. Des propositions seront émises prochainement pour la mise à niveau de l'immobilier. Le lien social au sein des établissements est une question importante, à examiner éventuellement avec la commune. En raison des moyens limités, des solutions nouvelles sont à trouver, à base de coopération, de mutualisation, de bénévolat, etc. Il reste vigilant à l'augmentation du prix de la journée pratiqué. Dans les 6 établissements concernés par les réhabilitations conventionnées, le surcoût au titre de l'aide sociale était évalué à 600 000 euros par an, alors que les dépenses de fonctionnement des collectivités seront bientôt plafonnées à 1,2 %, en vertu du « pacte financier ». Pour cette raison, Laurent SOMON n'est pas très motivé pour signer ce pacte.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-lès-Hornoy, indique que la largeur de la départementale 29 a été réduite de 30 cm alors que d'autres voies sont élargies. Il demande si un retour à la largeur originelle pourrait être envisagé.

Laurent SOMON répond que cette question sera examinée. Il souligne que l'élargissement et le rétrécissement systématique des voies ne figurent pas dans la politique du département. Il rappelle que le département gère 4 600 km de routes.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande si certains collèges du territoire sont en danger. Il rappelle les faiblesses dont souffre le territoire sur ce plan. Il s'inquiète du développement de l'enseignement privé dans le territoire.

Laurent SOMON rappelle qu'à la rentrée 2017 un total de 619 élèves en moins est entré en primaire (535 élèves de moins en 2018), ce qui explique que des fermetures de classe soient envisagées. Face à ce phénomène, il invite les territoires ruraux à réfléchir à l'avenir des écoles dans leurs territoires. Il convient de mener avec le département une politique cohérente. Il observe que l'immobilier ne fait pas la réussite scolaire. Les parents sont libres de choisir le mode d'éducation, privé ou public, de leurs enfants. Toutefois, Laurent SOMON défend le collège public. Compte tenu de la baisse de la démographie (environ 200 naissances en moins chaque année depuis 2007 dans le département), l'effectif des collèges est appelé à diminuer à terme : 6 200 places sont disponibles dans les 50 collèges publics de la Somme. Trois secteurs sont lourdement impactés par la baisse des effectifs – Amiens métropole, la Nièvre et le Vimeu – et une réflexion est en cours car des rénovations lourdes sont à prévoir, représentant des dépenses importantes, alors que la réussite ne dépend pas de la qualité de l'immobilier. Des secteurs supplémentaires seraient à traiter prochainement, ceux d'Albert et de Bray qui sont ou seront en sous-effectif prochainement.

La réflexion sur les effectifs scolaires a commencé en 2016, la fermeture d'écoles ou de classes est toujours difficile à envisager, mais les décisions nécessaires seront prises.

Jean-Pierre MOYENS, commune de Conty, observe que la largeur de la traversée de Conty va être réduite de 50 cm, malgré la circulation à cet endroit ; il demande que la largeur de cette voie ne diminue pas, car à l'approche des moissons les croisements risquent d'être difficiles.

Laurent SOMON répond que cette décision est probablement fondée sur des raisons liées à la technique ou à la sécurité. Le rétrécissement de la largeur réduit naturellement la vitesse, qui est un fléau pour les riverains et pour la sécurité. Il explique qu'autoriser par exemple les voitures à se garer sur la chaussée réduit à peine le temps de parcours mais augmente beaucoup la sécurité.

Le Président rappelle qu'à l'entrée de TRINOVAL plusieurs accidents se sont produits. Il demande si trois peupliers pourraient être coupés pour peut-être sauver des vies.

Laurent SOMON répond que cette proposition sera examinée.

Le Président demande des informations sur le déploiement de la fibre.

Laurent SOMON répond que dans le cadre du SDANT 1 les plaques d'Albert, du Vimeu industriel et du Val-de-Nièvre ont été équipées. Le SDANT 2 se déploiera sur le reste du territoire de 2019 à 2022, avec des priorités pour l'est (le canal), le nord (qui est sinistré sur le plan des télécommunications) et la zone côtière touristique. Pour ce chantier, le département rembourse chaque année 1,9 million d'euros (pour un emprunt courant sur une trentaine d'années). Chaque ouverture de ligne coûte à la CC2SO 150 à 170 euros et propose que Somme Numérique contracte un emprunt global que les collectivités rembourseraient progressivement.

Laurent SOMON remercie l'assemblée pour toutes ces questions et invite les conseillers départementaux à signer la convention.

Le Président propose de tester le fonctionnement du système vote électronique.

Il rappelle que la présente séance est enregistrée. Il invite chaque personne prenant la parole en séance à donner son nom et le nom de la commune qu'elle représente. Chaque personne quittant la

séance est priée de signaler son départ et de rendre son boîtier électronique ou de le remettre à son suppléant s'il est présent.

Il s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Michèle PERONNE, commune d'ORESMAUX, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Michèle PERONNE comme secrétaire de séance.

1. DIRECTION GENERALE

1.1. Approbation du procès-verbal des sessions des 19 et 20 mars 2018

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, signale deux erreurs dans le procès-verbal :

- P.3 - le lieu du conseil, il convient de lire Salle des Fêtes de Poix-de-Picardie et non Maison des Jeunes de Poix-de-Picardie
- P.20 – après reprise de la séance le 20 mars, en dessous il convient de lire 20 mars et non 20 avril.

Le Président répond que ces erreurs seront corrigées.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 104 voix POUR et 9 non-participations au vote, approuve le procès-verbal des sessions des 19 et 20 mars 2018.

1.2. Approbation du procès-verbal du 26 mars 2018

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 107 voix POUR et 6 non-participations au vote, approuve le procès-verbal du 26 mars 2018.

1.3. Approbation du procès-verbal du 28 mai 2018

Annie LOUVARD, commune de Gauville, observe que le point dédié à la parité hommes-femmes n'est pas à l'ordre du jour de la présente séance.

Le Président répond que ce point n'est pas prêt, il est reporté à une prochaine réunion du Conseil communautaire.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, signale une erreur à la page 24 dans le procès-verbal :

- Point 16.4 : sous-titre non approprié pour le contenu.

Le Président répond que cette erreur sera corrigée.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 111 voix POUR et 2 non-participations au vote, approuve le procès-verbal du 28 mai 2018.

1.4. Délégation de compétences du conseil communautaire au bureau

Le Président propose que les conventions de mandat relèvent de la compétence du bureau. Les fonds de concours resteraient de la compétence du Conseil communautaire.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 105 voix POUR, 1 voix CONTRE (BOUDERNEL Gilles), 3 ABSTENTIONS (FAUQUEMBERGUE Martine, NORMAND Lionel, VAQUET Florence) et 4 non-participations au vote, APPROUVE la modification des compétences dévolues au bureau, en lui étendant son intervention aux conventions de mandats.

1.5. Vœu du conseil communautaire contre la suppression des services publics en milieu rural.

Le Président informe l'Assemblée que depuis plusieurs mois, les élus sont mis devant le fait accompli et n'ont plus qu'à constater sans pouvoir aucunement dialoguer, ni agir, la disparition, la raréfaction ou le déménagement de services publics essentiels aux dynamiques locales en milieu rural. Il en va ainsi de la suppression :

- des permanences de la CPAM sur les communes de Poix-de-Picardie et Beaucamps-le-Vieux. Force nous est de constater que plus aucun lieu de contact avec ce service n'existe sur notre communauté de communes pourtant composée de 121 communes.
- des services de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) transférés de Poix-de-Picardie à Grandvillers.
- de la fermeture des trésoreries de Conty, Hornoy-le-Bourg et prochainement de Oisemont.

Ces suppressions de services s'effectuent sans concertation préalable et font l'objet de décisions unilatérales.

L'enjeu de l'aménagement du territoire dans notre ruralité, l'attente des populations en terme de services publics et de services au public, et l'accompagnement des efforts de développement que nous initiions (maisons de santé, cinéma, centre aquatique, etc ...) nécessitent la mise en place d'une concertation effective préalable aux décisions et laissant ouverte les solutions à apporter aux besoins spécifiques de notre territoire rural.

Il est donc proposé de demander à Monsieur le Préfet de la Somme :

- de prendre en compte le désengagement des services publics sur la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest pour en arrêter l'évasion.
- de faire précéder toute réorganisation des services publics d'une concertation préalable avec les élus.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, observe que la concertation avec les élus locaux sur la fermeture des collèges n'a pas encore été entreprise. Il rappelle qu'il reviendra au Préfet de statuer sur la demande de fermeture de tel ou tel établissement.

Le Président observe que le territoire de la CC2SO n'est pas concerné par les fermetures.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, répond que si personne ne réagit quand un établissement voisin ferme, personne ne réagira lorsque le tour de la CC2SO sera venu. Il affirme que la proximité des services publics est nécessaire à certains usagers qui, face à la dématérialisation, sont perdus.

Marc DEWAELE, vice-président en charge du Social, rappelle que le travail de concertation avec l'Éducation Nationale est en cours et qu'une re-sectorisation sera opérée. Par conséquent, ce sujet est déjà débattu dans une autre instance. La situation actuelle contraint les décideurs à faire des choix difficiles, qui seront dûment motivés.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie, explique que la disparition et la restructuration des CMS dans certaines communes éloigne la population de ces services, un phénomène qui sera renforcé par la réorganisation des centres d'exploitation. Il souhaite donc que ce sujet soit ajouté aux vœux présentés par le Président.

Marc DEWAELE, vice-président en charge du Social, rappelle que le projet de rassemblement des centres routiers de Molliens-Dreuil, d'Hornoy-le-Bourg et de Poix-de-Picardie n'avait pas pu être opéré

en raison de l'opposition des syndicats. Il explique que certains CMS sont transformés en maisons départementales des solidarités et de l'insertion et que d'autres sont fermés momentanément en raison de l'absence du seul travailleur social qui y opère. La réorganisation présente de nombreux avantages, comme la possibilité d'ouvrir une permanence à Liomer ou à Conty. Il estime que l'accompagnement des personnes âgées vers la dématérialisation des procédures doit être renforcé.

Le Président explique que la vocation de ce vœu consiste avant tout à alerter les services de l'État sur la désertification des zones rurales. Il estime qu'ajouter à la liste ci-dessus tous les exemples existants ne serait pas plus efficace. Par exemple, la fermeture des trésoreries pénalise M. LATOUR ; le Président estime que la fermeture de la trésorerie de Oisemont n'était pas indispensable et que ses agents auraient pu continuer à y travailler pour le territoire de la Communauté de communes, en télétravail par exemple. Étant donné le manque de place à Poix-de-Picardie, le Président estime que le bureau d'Oisemont aurait pu rester ouvert.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, objecte qu'il ne manque pas de place dans le bâtiment communal où se trouve la trésorerie de Poix-de-Picardie. Elle estime en revanche qu'il manque de l'espace pour l'accueil du public dans les locaux occupés par la Trésorerie.

Laurent LATOUR, inspecteur divisionnaire, confirme que le centre des finances publiques de Poix-de-Picardie va s'agrandir. L'accueil du public sera réorganisé afin d'offrir plus de capacité.

Sylvain MANACH, maire de Oisemont et vice-président explique qu'il a évoqué la fermeture de la trésorerie de Oisemont avec le directeur départemental, Monsieur GARAGNON, auquel il a proposé un local à vocation de permanence, dans l'hypothèse où la fermeture serait actée.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie, souhaite que les fermetures mentionnées soient ajoutées au vœu qui sera envoyé.

Le Président propose au Conseil de voter à main levée sur ce vœu puis de rédiger un vœu qui sera validé en réunion des vice-présidents.

Le Conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ, APPROUVE ce vœu.

Xavier LENGLET, commune de Vergies, estime qu'il aurait été nécessaire de réagir plus tôt, lorsque la gestion de l'impôt avait été transférée de la trésorerie de Oisemont à celle d'Amiens, ce qui, pour un habitant de Oisemont âgé de 85 ans, ne facilite pas les démarches éventuellement nécessaires. Toutefois, il votera pour le vœu proposé.

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, rappelle que l'opposition manifestée face à la fermeture de la perception de Conty ne l'a pas empêchée de fermer.

Pascal BOHIN, commune de Conty, explique que la DGFIP, en lui présentant un risque de fermeture de la perception de Conty, lui avait assuré que la décision en reviendrait au conseil municipal, mais le personnel avait déjà été muté à cette époque. Il craint que celle de Oisemont subisse le même sort.

Xavier LENGLET, commune de Vergies, affirme que la trésorerie de Poix-de-Picardie sera défendue par les 149 élus de la CC2SO.

2. URBANISME

2.1. Présentation du PADD de l'ex CC2SO

Xavier LENGLET, vice-président de la commission développement durable, explique que le PADD a représenté plus d'un an de travail, de réunions et d'excursions sur le terrain. Le débat de la présente séance ne sera pas suivi d'un vote. Ce document contient des orientations qui concernent l'ensemble des compétences communautaires. Le travail effectué sur l'ex-CC2SO et mené par l'ADUGA est exceptionnel. De plus, le travail effectué par Jannick LEFEUVRE est monumental.

Jérôme GRANGE explique que le PADD, projet politique du territoire, a nécessité un travail de 18 mois. Ce document d'urbanisme repose sur l'équilibre de la relation entre élus politiques et techniciens. Il importe que le Conseil communautaire s'approprie pleinement ce PADD comme document politique. Étant donnée la taille de la CC2SO, ses trois PLUi pourraient être amenés à vivre en parallèle. L'engagement des élus du Contynois et de Oisemont a été remarquable dans l'élaboration du document présenté ce jour.

Le PADD vise à faire du sud-ouest amiénois un territoire d'excellence par la variété des politiques publiques conduites. Le terme « excellence » exprime la réponse du territoire aux enjeux du développement « durable », ou « soutenable », avec le vivable, le viable et l'équitable.

Il présente en séance le PADD qui est joint au présent procès-verbal qui a permis de mettre les points suivants en évidence :

- le développement du Sud-Ouest amiénois sera réel s'il peut s'appuyer autant sur les villages que sur les bourgs ;
- la volonté de préserver des espaces de respiration dans les villages pourrait amener un gel de possibilités de construction dans les dents creuses ;
- au vu de l'évolution démographique d'Amiens Métropole, il faudrait réévaluer le potentiel de production de logements dans le Sud-Ouest amiénois ;
- les implantations économiques doivent pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des zones d'activités du territoire ;
- la position affichée sur l'éolien mérite d'être retravaillée après un débat plus approfondi ;
- le pôle métropolitain en projet apparaît pertinent pour le développement touristique mais aussi pour le développement économique en général ;
- il faut envisager l'implantation d'antennes complémentaires du centre social intercommunal dans d'autres communes que Beaucamps-le-vieux, Oisemont et Conty.

Jannick LEFEUVRE, vice-président, observe que lors de la dernière réunion de la commission Urbanisme, à laquelle il n'a pas assisté, une modification du PADD a été décidée. Il estime que le point 7 du PADD laisse penser que l'éolien serait réservé à la seule Communauté de communes. Il affirme qu'il n'est pas possible d'empêcher les maires de vouloir s'équiper d'éoliennes. De plus, il explique que, la plupart du temps, les opposants à l'implantation d'éoliennes révisent leur avis lorsqu'ils apprennent combien elles rapportent.

Il demande si le PADD interdit aux communes de développer de l'éolien. Il pose la question de la cohérence entre le vote de la CC2SO pour le développement d'éolien public d'une part et l'interdiction faite aux communes d'en implanter d'autre part. Il estime que l'image de la CC2SO auprès de la population pourrait en pâtir. Enfin, il déplore que la commission Urbanisme ait, contrairement à l'usage, pris un pouvoir décisionnel et non consultatif lors de la dernière réunion à laquelle il n'a pas pu assister.

Il souhaite que le Conseil communautaire puisse se prononcer sur la politique en matière de développement de l'éolien. Il estime que la disposition visée reflète l'opinion d'une minorité ; il affirme que c'est la maîtrise du développement de l'éolien par les communes qui avait été évoquée précédemment, pas son interdiction.

Le Président indique que ce sujet a été débattu en réunion de bureau, mais pas en réunion de vice-présidents.

Jannick LEFEUVRE rappelle que la version précédente avait été présentée à la commission PLUi CC2SO et avait été validée à l'unanimité. La nouvelle version qu'il incrimine ne reflète pas tout le travail accompli pendant 1 an.

Le Président objecte que depuis 1 an et demi la situation a beaucoup évolué. En effet, les PLUi sont rejetés car le préfet considère que la consommation de terres agricoles est excessive et qu'il est nécessaire de densifier les bourgs. Certains émettent des remarques relatives au développement excessivement rapide des éoliennes, mais le préfet signe leur autorisation de construction, alors

qu'elles se trouvent sur les meilleures zones agricoles et que ces implantations sont comptabilisées dans la surface de terre agricole consommée. Il estime que la construction d'une maison sur une pâture vallonnée ne gêne pas le monde agricole.

Il convient d'alerter les services de l'État et les élus sur la particularité du territoire, qui a déjà beaucoup contribué au développement de l'éolien, et sur la grande quantité de nouveaux projets validés ou en cours d'instruction.

Jannick LEFEUVRE explique qu'il est gêné que l'on ne retrouve pas dans le PADD présenté le fruit du travail d'une année ni le fruit du travail de la commission PLUi-CCSOA. Il estime que la majorité des élus de la CC2SO ne voterait pas pour l'arrêt de l'éolien. Lui-même accepterait cette décision si elle était prise par le Conseil de façon démocratique.

M. GRANGE précise que le document pourra évoluer encore à la marge, en diverses dispositions.

Le Président observe que le Conseil communautaire pourra débattre de ce sujet à l'automne.

Frédéric BLIN, chargé de mission CC2SO, rappelle que le débat porte sur les 13 grandes orientations du PADD et que l'éolien n'y figure pas. Il n'est pas nécessaire de retarder les débats dans les conseils municipaux et la procédure. Il ne sera pas trop tard pour discuter du contenu du PADD sur l'éolien.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, remercie vivement toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction du PADD. Il estime que la réduction de 4 à 3 ambitions n'a pas dénaturé l'ensemble et que ces 3 ambitions offrent l'opportunité de revenir au trépied du développement durable. Il estime que la formulation du PADD ne laisse pas entendre que l'éolien serait abandonné ni que seul de l'éolien public serait développé sur le territoire. Il souligne qu'il n'est pas à l'origine de la restriction qui a été émise lors de la dernière réunion de commission.

Il donne lecture de ce qui est écrit dans le PADD : « ... favoriser la mutation du développement des énergies renouvelables de l'éolien vers la méthanisation et d'autres sources d'énergie » et « ... la Communauté de communes souhaite réguler son développement en favorisant l'éolien public ».

Les services préfectoraux n'ont pas accepté que la CC2SO soit plus restrictive que la loi sur l'éolien. La CC2SO ne souhaite pas stopper le développement de l'éolien, mais elle considère qu'elle a déjà beaucoup, beaucoup donné en matière d'éolien et que la Somme – et, en son sein, la CC2SO – ne peut pas être le seul contributeur à l'atteinte des objectifs de l'accord de Kyoto.

Sur les 1 500 logements à construire, seuls 570 seront dédiés à l'accueil de population nouvelle pour laquelle l'éolien pourrait être un repoussoir.

Il rappelle que le PADD contient 50 axes de travail différents.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, explique que les porteurs de projet éolien proposent des compensations, par exemple la reconstitution de haies.

Le Président explique qu'un porteur de projet a recommandé au contraire la suppression des haies en raison de la présence de chauve-souris.

François ROUILLARD, commune d'Airaines et vice-président, demande si le PADD pourrait geler des possibilités de construction dans les villages, notamment sur des « dents creuses ».

Jérôme GRANGE (ADUGA) répond qu'une cohérence entre les documents est nécessaire. Les choix retenus doivent être justifiés et en concordance avec le projet politique qu'est le PADD. L'urbanisation du périmètre actuellement urbanisé doit être privilégiée, d'où l'enjeu des dents creuses. Par cette disposition, il sera possible d'être sélectif dans le plan de zonage et de décider que telle ou telle dent creuse soit préservée si cela s'avère nécessaire.

Marine BOITEL (ADUGA) explique que le PADD présenté prévoit la préservation des espaces de « respiration » que constituent les jardins centraux situés derrière les maisons.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, félicite les personnes qui ont rédigé ce document. Il estime que l'éolien public est beaucoup, beaucoup plus intéressant que l'éolien privé et il souhaite que la CC2SO réfléchisse à constituer une SEM pour devenir producteur d'énergie durable, par exemple avec du photovoltaïque sur des friches qui ne sont pas exploitables. En effet, les recettes fiscales seraient bien supérieures aux miettes que laissent les producteurs à la collectivité.

Il souhaiterait que le PADD évoque le rôle du pôle métropolitain sur le plan économique.

Il demande quand le SCOT livrera une évaluation de l'exode rural qui permettrait de réévaluer à la hausse ou à la baisse les besoins du territoire en matière de logement figurant dans le PADD final.

Il demande des explications sur la Mine d'Or et le rôle qu'un supermarché pourrait avoir pour inciter les consommateurs à acheter davantage.

Jérôme GRANGE indique que le SCOT de 2012 doit être évalué sous 6 ans, soit fin 2018. Toutefois, le territoire qui le porte s'est agrandi et le Grand Roye souhaite rejoindre l'Amiénois. Après la consultation de juristes, il a été décidé de lancer la révision du SCOT fin 2018, ce qui amènera à mettre des moyens humains un peu moins forts dans le travail d'évaluation, en passant moins en revue l'intégralité des indicateurs préparés par l'agence et en cernant davantage des éléments-clés comme la problématique de l'équilibre du territoire. Le département de la Somme est le seul des Hauts-de-France à connaître un solde migratoire négatif en nombre d'individus mais positif en nombre de ménages, ce qui pourrait enrichir les réflexions en matière d'attractivité.

Il souhaite que de nombreux élus participent aux travaux de la commission SCOT du pôle métropolitain du Grand Amiénois.

Le Président considère qu'il est nécessaire que la ville d'Amiens soit forte, et que les territoires du Grand Amiénois bénéficient de cette force. Le pôle métropolitain aura la compétence de la promotion du développement économique.

Sur le plan commercial, le SCOT prévoit du commerce de loisir, de sport et d'automobile. La ZACOM sur la zone de la Mine d'Or n'existera plus lors de la révision du SCOT. Ce sujet sera débattu au sein du Conseil communautaire car certains élus sont favorables à une activité commerciale sur la zone, d'autres non. Le débat démocratique devra en décider.

Jérôme GRANGE explique que le SCOT actuel du Grand Amiénois est inspiré du Grenelle de l'environnement et que le prochain devra répondre aux exigences de la loi ALURE, parmi lesquelles figure la fin des ZACOM. Cela implique de trouver d'autres réponses pour orienter les décisions politiques en matière de développement du commerce.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, suggère que dans la phrase « outre la ZAC de la Mine d'Or, le développement économique pourra s'appuyer sur les autres zones d'activité du territoire » le verbe « devrait » ou « devra » remplace le verbe « pourra ».

Concernant le centre social, il demande si d'autres antennes sont prévues en dehors de celles d'Oisemont et Conty.

Le Président explique que les deux communes d'Oisemont et Conty ont été inscrites en priorité car elles disposent chacune d'une ancienne implantation. Si d'autres besoins se faisaient jour, d'autres antennes seraient installées.

Il observe que le développement de la zone d'activités de Quevauvillers serait le bienvenu, mais que les terrains disponibles y sont rares.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, explique que les travaux de lutte contre l'érosion effectués lors du passage de l'autoroute A29 ont porté leurs fruits. Il s'enquiert des règles de répartition des logements entre bourgs et villages ; il estime que ce sujet devra faire l'objet de réflexions car le développement des villages pose question.

Le Président rappelle que lors de la rédaction du PLUi d'Hornoy-le-Bourg les services de l'État ont incité à construire dans Hornoy plutôt que dans les petites communes alentour.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, affirme qu'il convient d'être vigilant car les instructeurs orientent parfois les documents.

Jérôme GRANGE explique que la cartographie du PADD est un point d'étape. La prochaine phase de travail qui commencera avec le bureau d'étude Odyssée consistera à finaliser l'analyse du potentiel foncier de chaque commune pour ensuite évaluer les besoins en matière d'extension urbaine, eu égard aux objectifs fixés de maintien de la population.

Le Président incite les élus à participer aux réunions et à rester vigilants.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, invite les élus à organiser ce débat dans leur conseil municipal puis à lui transmettre le compte rendu.

Le Conseil communautaire donne acte à son Président de la tenue du débat relatif au PADD de l'ex CCSOA.

3. BUDGET FINANCES

3.1. Fiscalité / vote des taux 2018

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente chargée de Finances, explique qu'à taux constant, le produit attendu de la Communauté de communes pour 2018 s'élève à 11 212 682 € contre 10 894 895 € en 2017. L'augmentation du produit sur 2018 se trouve liée à l'arrivée de la commune d'Allery d'une part et à l'actualisation des bases d'autre part. La Communauté de communes ayant intégré de nouvelles bibliothèques (Conty et Oresmaux) au 1^{er} janvier 2018, le coût de la charge transférée s'élève à 125 000 €. Cette somme entraîne une hausse de la fiscalité de 1,14 %.

La commission des Finances réunie le 22 mai a proposé de réduire cette hausse de moitié. Les taux soumis à approbation figurent dans le tableau ci-après en appliquant un taux en augmentation de 0,57 %.

	TAUX 2017	TAUX PROPOSE 2018
Taxe d'habitation	16,95%	17,04%
Taxe foncière bâti	13,29%	13,36%
Taxe foncière non bâti	26,41%	26,56%
CFE	12,76%	12,83%

Par ailleurs, l'effet de cette hausse sur le lissage de la fiscalité pour chacune des 4 taxes et par anciens EPCI serait le suivant :

		Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018 (avec +0.57%)
Habitation	CCSOA	16,63%	16,65%	17,18%
	CCRO	18,25%	18,15%	18,55%
	CCCNTY	16,77%	16,78%	17,30%
Foncier bâti	CCSOA	12,52%	12,57%	13,13%
	CCRO	14,66%	14,54%	14,94%
	CCCNTY	14,45%	14,35%	14,77%
Foncier non bâti	CCSOA	23,74%	23,94%	24,65 %
	CCRO	33,43%	32,89%	32,85%
	CCCNTY	25,72%	25,77%	26,32%
CFE	CCSOA	12,37%	12,45%	12,92%

	CCRO	17,99%	17,64%	17,68%
	CCCONTY	13,30%	13,31%	13,71%

Enfin, il est proposé d'utiliser le reversement de 30 % du FPIC attribué aux communes au profit de la Communauté de communes.

Un contribuable qui payait en 2017 une taxe d'habitation de 493 euros paiera 508 euros en 2018 dans l'ex-CCSOA, soit 15 euros de plus, 8 euros de de plus dans l'ex CCRO et 10 euros pour l'ex-CCCONTY. Pour la taxe foncière bâti, la hausse serait de 9 euros pour l'ex-CCSOA, 5 euros dans l'ex CCRO et l'ex-CCCONTY.

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la CC2SO était en 2017 de 0,5225 et, depuis que les dernières communes ont diminué leur taux d'imposition du montant du transfert de la compétence scolaire, il passe de 0,5225 à 0,6675. Les conséquences de cette hausse sont les suivantes : la répartition du droit commun du FPIC serait de 67 % pour la CC2SO et 33 % pour les communes. La variation serait limitée à 14 % en 2018, soit 857 000 euros pour l'EPCI et 260 000 euros pour les communes.

Il se pourrait que la DGF de la CC2SO passe de 529 000 euros en 2017 à 571 000 euros, soit une hausse beaucoup plus faible que prévu. Un courrier de réclamation sera adressé à la DGFip car d'autres EPCI plus petits touchent une DGF supérieure. La DGF par habitant de chaque commune de la CC2SO est très variable, autour de 130 euros, mais celle de la CC2SO plafonne à 14 euros.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente chargée de Finances, rappelle que des économies de fonctionnement d'environ 800 000 euros avaient été décidées en 2017. Des demandes de subvention ont été émises, toutes n'ont pas encore été reçues. L'encours de dette de la CC2SO s'élève à 16,3 millions d'euros, soit 433 euros par habitant et un taux d'endettement de 2,44 % ; cet encours est très majoritairement à taux fixe, et sain. De plus, 4 des 66 crédits en cours pourraient être réaménagés pour générer une économie de 116 000 euros sur la totalité de la durée.

La TADEM augmente légèrement, en moyenne.

Elle estime que la hausse proposée de 0,57 % est raisonnable. Elle rappelle que la reprise des gymnases par la CC2SO en 2019, si elle était décidée, serait coûteuse et si la DGF n'était pas revalorisée, la Communauté de communes ferait face à un gros problème budgétaire.

La population de la CC2SO s'élève à environ 39 317 habitants.

Roland de CALONNE, commune de d'Avesnes-Chaussoy félicite le bureau pour ce travail. Toutefois, l'effet de la hausse de taxe sur les anciens EPCI est considérable et les concitoyens vont constater une hausse (de 2, 3, voire 4 % d'après ses calculs), malgré la fusion des EPCI. Il craint qu'ils ne comprennent pas cette situation et jugent négativement la CC2SO. Il rappelle que la CCRO présentait des taux les plus élevés de la Somme et que ses taux sont plus élevés avec la CC2SO. Il estime que ces augmentations n'envoient pas des signaux positifs aux habitants. Il propose de ne pas augmenter ces taux et de chercher des solutions pour récupérer ailleurs les sommes correspondantes.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente chargée de Finances, estime que la DGF pose problème. Elle estime que le calcul de Roland de CALONNE est erroné. Elle propose que les élus expliquent la situation à leurs administrés.

Patrick DRUOT, commune de Gauville, confirme que les calculs de Roland de CALONNE sont exacts. Il estime que des erreurs de calcul ont été commises par Isabelle de WAZIERS.

Verbatim :

« Je vais rebondir sur les propos du monsieur d'avant qui sont parfaitement exacts. Les taux qu'il a calculés c'est les pourcentages d'augmentation des taux par rapport au taux 2017. Quand vous avez calculé – je suis désolé, je suis prof maths et je vais peut-être vous faire une petite leçon de pourcentages – votre augmentation à 0,57 %, il faut multiplier le taux 2017 par 1,0057 pour obtenir le

taux 2018 ; en tenant compte en plus du lissage, je veux bien. Mais vous m'expliquerez comment on fait, si je prends juste la taxe d'habitation : vous proposez pour la CC2SO en 2018 un taux de 17,18 % sur la taxe d'habitation ; pour la CCRO, un taux de 18,55 % pour la taxe d'habitation et enfin pour la Communauté de communes de Conty un taux de 17,30 % pour la taxe d'habitation. Si je fais la moyenne des trois taux, cela fait 17,67 %. Or dans le tableau qui est juste au-dessus, vous annoncez un taux de 17,04 % pour la Communauté de communes dans sa totalité, or les trois taux qui sont annoncés sur la taxe d'habitation sont tous les trois supérieurs à 17,04. On ne peut pas avoir du 17,04 globalisé en ayant trois taux supérieurs à 17,04.

« Que l'on intègre le lissage ou pas, expliquez-moi comment les trois taux de la taxe d'habitation sont supérieurs aux 17,04 proposés pour la communauté de communes. Il y a manifestement une erreur de calcul, cela ne peut pas être autrement ».

« Vous me donnez les éléments, je veux bien, mais je suis certain qu'il y a une erreur de calcul là-dessus, et pas une petite erreur ».

Colette MICHAUX, commune de Liomer, estime que cette inégalité entre les communautés de communes des Hauts-de-France en matière de DGF est intolérable. Elle propose que chaque maire de la CC2SO demande des justifications au préfet.

Elle demande si la question de la TVA de la piscine a été réglée.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente chargée de Finances, répond que le préfet a pris les choses en mains, mais la CC2SO n'a toujours pas récupéré les 1,8 million d'euros en cause, malgré ses courriers.

Arnaud de MONCLIN, commune de Courcelles-sous-Thoix, demande s'il est possible d'attendre la réponse de l'administration sur la DGF avant de voter sur ce point.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente chargée de Finances, répond que ce n'est pas possible car les taux doivent être votés avant le 12 juin.

Le Président rappelle que la CC2SO n'est pas seulement jugée sur la fiscalité mais également sur ses réalisations, et le maintien de sa capacité d'investissement est indispensable.

Jean de BEAUFORT, commune du Translay, estime qu'il serait plus judicieux de commencer par examiner les possibilités de réduction des dépenses de fonctionnement avant d'envisager la hausse des impôts. Il s'étonne que la CC2SO ait besoin d'un logiciel pour réaliser que des crédits devaient être réaménagés.

Il estime que, dans le doute instillé par les calculs effectués et les erreurs relevées, le vote devrait être reporté.

Le Président explique que des emprunts de certaines communes ont été transférés à la CC2SO en vertu du transfert de la compétence scolaire. Le logiciel évoqué sert à rédiger le cahier des charges lorsqu'un emprunt est contracté, afin d'obtenir les meilleurs taux possible.

Serge ZACHAREWICZ, Directeur Général des Services, confirme que les taux proposés au titre de la fiscalité 2018 seraient les suivants :

• Taxe Habitation	17,04 %
• Foncier bâti	13,36 %
• Foncier non bâti.....	26,56 %
• Cotisation foncière des entreprises	12,83 %

Ces taux sont issus du rapport entre recettes et produit fiscal attendu sans variation de taux. De cette manière, un coefficient de variation proportionnel est déterminé et appliqué sur le taux pour obtenir un nouveau taux.

Les effets de lissage sont calculés par la DGFip. La CC2SO a mis en place une durée de lissage sur 13 années au terme desquelles la fiscalité serait identique sur l'ensemble de la Communauté de communes. Or en 2018 la CC2SO a accepté d'inclure deux bibliothèques supplémentaires, générant un transfert de charges de 125 000 euros qui se traduit par un besoin nouveau de fiscalité du même montant, mais la commission des Finances a souhaité que seule la moitié de cette somme soit apportée par la hausse de la fiscalité. Aux taux lissés de 2017, ajustés en 2018 du coefficient de variation uniforme, s'ajoute l'effet corrigé des 0,57 % proposés par la commission des Finances, donc les calculs sont exacts.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente chargée de Finances, assure que les frais de fonctionnement sont surveillés avec une grande vigilance et elle explique que l'augmentation d'impôt est juste liée à un transfert de compétence et pas à une envolée des dépenses de fonctionnement.

Jean de BEAUFORT, commune de Le Translay estime que la direction de la CC2SO n'a pas assez conscience des difficultés que posent le paiement des impôts dans le département. Il demande que des efforts de réduction des dépenses soient consentis pour éviter d'augmenter les impôts.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente chargée de Finances, répond que rien n'empêche les communes, qui ont de moins en moins de compétences à exercer, de diminuer leurs taux pour faire en sorte que la pression fiscale sur leurs habitants diminue ou n'augmente pas trop.

Le Président rappelle que la question des gymnases se posera en 2019, avec une possible hausse des impôts consécutive.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, fait part de sa gêne à l'égard de cette hausse des taux d'imposition due à la prise de compétence des médiathèques. Elle estime que la somme en jeu – 125 000 euros ou 62 500 euros – est dérisoire par rapport au budget de la CC2SO et elle propose de différer cette hausse, d'autant plus que des rentrées (DGF et autres) sont attendues. Elle estime que le FPIC est intéressant. Les habitants risquent de ne pas comprendre cette nouvelle hausse d'impôts.

Le Président précise que l'an prochain la dépense de ces médiathèques pourrait s'élever à 175 000 euros.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, estime que des économies peuvent être trouvées pour compenser ces 125 000 euros ou 62 500 euros.

Le Président répond que les économies sont souvent faites au détriment du budget culture.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, estime que cela n'a rien à voir avec le sujet.

Xavier LENGLET, commune de Vergies et vice-président affirme que ce n'est pas une hausse du taux d'imposition mais une prise de compétence. Si on refuse l'augmentation des taux, on refusera de prendre la compétence des gymnases, en toute logique.

Le Président ajoute que toute dépense supplémentaire doit bien être prise en charge.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Moliens-Dreuil, demande pourquoi l'augmentation des bases n'est pas prise en compte.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, assure que l'augmentation des bases est prise en compte, elles représentent environ 100 000 euros, soit 1 %.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, rappelle que le Conseil s'apprête à voter non pas pour augmenter les rentrées budgétaires sans autre objectif, mais bien pour faire face aux compétences déjà prises par la Communauté de communes.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, rappelle que les calculs présentés sont fondés sur des prévisions de base qui pourront être ajustées ultérieurement.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, regrette que l'augmentation se fasse au détriment du FPIC.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, rappelle qu'une décision de principe a été prise sur le FPIC.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, s'enquiert du risque encouru si le vote n'avait pas lieu ce soir.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, rappelle que du point de vue réglementaire les taux étaient à adopter au plus tard le 30 avril et il indique que deux réclamations de la préfecture ont déjà été reçues à ce sujet. Si ce vote n'avait pas lieu ce soir, la préfecture reconduirait de façon automatique les taux de 2017.

Le Président observe que le coefficient d'intégration fiscale est connu depuis 15 jours seulement.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie, demande si les communes déchargées de la compétence des deux médiathèques ont bien diminué leur taux d'imposition.

Pascal BOHIN, commune de Conty et vice-président indique qu'à Conty les taux n'ont pas été baissés cette année mais le seront l'année prochaine. La commune a préféré maintenir les taux en vigueur car elle ne savait pas ce que serait la fiscalité communautaire. Une baisse des taux pourra être mise en œuvre l'année prochaine.

Michèle PERONNE, commune d'Oresmaux informe l'assemblée qu'elle a baissé ses taux d'imposition de 11 %.

Loïc LEROY, commune de Saulchoy-sous-Poix, demande si Poix-de-Picardie a diminué ses taux d'imposition de l'équivalent que représentait le transfert de ses compétences piscine et crèche.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie, répond que Poix-de-Picardie avait bien diminué ses taux d'imposition de l'équivalent que représentait le transfert de ces compétences.

Roland de CALONNE, commune d'Avesnes-Chaussoy, estime que la Communauté de communes doit dépenser à la hauteur de ses moyens et qu'elle doit donc réduire ses investissements car elle est pénalisée par de nouvelles dettes. Comme une ménagère, la Communauté de communes doit réduire ses investissements.

Le Président répond que c'est la politique suivie : aucun emprunt n'a été contracté en 2017. En revanche, la mise aux normes des bâtiments scolaires ou la progression annuelle des salaires du personnel constituent des charges supplémentaires inévitables.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de se prononcer sur la proposition de la commission des Finances en séance, laquelle a reçu un avis majoritairement favorable du bureau.

Le Conseil communautaire par 61 voix POUR, 27 voix CONTRE (ROUILLARD François, de CALONNE Roland, DESBIENDRAS Alain, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, BOUDERNEIL Gilles, CHELLE-POIRET Sabine, BEAUCOURT Roger, GUILBERT Joël, VASSEUR Dany, VAQUER Florence, LEFEUVRE Jannick, de BEAUFORT Jean, BOULET Sylvie, CHARBONNIER Sylvain, MAGNIER Dominique, LEPINE Patrick, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, LABESSE Jean-Marc, GAILLET Gérard, GANDON Jean-Claude, HOUAS Jean-Claude, MORAIN Bernard, MARIAGE Bruno), 14 ABSTENTIONS (BON Linda, PETIT Gérard, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DUBOIS Jean, DUBOS Philippe, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, BODERAU Etienne, NOPPE Robert, WATTEZ Aubert, COCQ Philippe, BAZIN Jacques, CORDIER Michel, HETROY Maxime) et 8 non-participations au vote, FIXE les taux de fiscalité directe 2018 ainsi qu'il suit :

• Taxe Habitation	17,04 %
• Foncier bâti	13,36 %
• Foncier non bâti.....	26,56 %
• Cotisation foncière des entreprises	12,83 %
• Fiscalité Professionnelle de Zone	25,09 %
• Fiscalité Professionnelle Eolienne	25,09 %

3.2. Intégration fiscale progressive pour la commune d'Allery

Le Président rappelle que le Conseil a mis en place un lissage de la fiscalité pour les 3 EPCI sur 12 années. Il est proposé d'intégrer la commune d'Allery dans ce processus de lissage pour les 11 années restantes à courir.

Les taux 2018 de la commune d'Allery sont les suivants :

- TH / 8,31%
- Foncier bâti / 11,11%
- Foncier non bâti / 28,24%
- CFE / 18,94%

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 94 voix POUR, 4 voix CONTRE (MARIAGE Bruno, GANDON Jean-Claude, BEUCOURT Roger, BOUDERNEL Gilles), 8 ABSTENTIONS (HETROY Maxime, COCQ Philippe, de BEAUFORT Jean, BODERAU Etienne, LOUVARD Annie, DUBOIS Jean, DESBIENDRAS Alain, PRAT Philippe) et 2 non-participations au vote, APPROUVE l'intégration de la commune d'ALLERY dans la procédure de lissage des taux.

3.3. Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales – FPIC

Le Président rappelle qu'en 2017 le montant du fonds de péréquation intercommunale (FPIC) s'élevait à 1 088 216 €. En 2018 ce FPIC se monte à 1 118 275 €. Par ailleurs, le coefficient d'intégration fiscale de la Communauté de Communes s'élevait à 2017 à 0,5225 et évolue en 2018 à 0,6675. C'est ce dernier coefficient d'intégration fiscale qui fixe la répartition entre la part intercommunale et la part communale.

Le tableau ci-après montre l'évolution de ce FPIC dans le cadre d'une répartition de droit commun.

FPIC	2017	2018
Montant global	1 088 216 €	1 118 275 €
Part EPCI	568 601 €	746 445 €
Part communale	519 615 €	371 830 €

Par délibération du 20 mars, le conseil communautaire a validé la répartition à la majorité des 2/3 pour prendre en compte l'organisation d'activités extrascolaires le mercredi en substitution de la suppression des TAP. Compte tenu des règles de répartition, la variation de 30% à destination de l'EPCI ne peut s'appliquer et se trouve limitée à 14.9 %. Le tableau de répartition du FPIC par commune a été remis aux délégués et se trouve joint en annexe.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 84 voix POUR, 12 voix CONTRE (MARIAGE Bruno, GAILLET Gérard, AUZOU Emmanuel, TRABOUILLET Romuald, CHARBONNIER Sylvain, LEFEBVRE Jacques, BOULET Sylvie, de BEAUFORT Jean, VAQUET Florence, CHELLE-POIRET Sabine, BOUDERNEL Gilles, DUTITRE Philippe), 8 ABSTENTIONS (MARSEILLE Frédéric, CALIPPE Sylviane, FAUQUEMBERGUE Martine, NORMAND Lionel, BODERAU Etienne, VASSEUR Dany, DOMART Alain, LABESSE Jean-Marc) et 4 non-participations au vote, OPTÉ pour une répartition à la majorité des 2/3, soit 857 665 € pour la CC2SO et 260 610 € pour les communes.

4. PATRIMOINE

4.1. *Rétrocession de terrains au Conseil Départemental*

Le Président explique que par correspondance en date du 16 avril dernier, le Conseil Départemental souhaite que lui soit rétrocédés à titre gracieux l'assiette foncière et les locaux du collège Charles Bignon, et ce conformément à l'article 79 de la Loi 2004-09. Le Conseil Départemental supportera les frais notariés liés à ce transfert.

Le Conseil est invité à :

- approuver ce transfert vers le Département
- autoriser le Président à revêtir de sa signature tous documents à intervenir.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 102 voix et 5 non-participations au vote, AUTORISE le Président à revêtir de sa signature tous documents ayant trait à la rétrocession à titre gracieux de l'assiette foncière et les locaux du collège Charles BIGNON au Conseil Départemental.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. *Créations de postes*

5.1.1 *Transfert du personnel de l'Association Familiale du Liger vers la CC2SO*

Le Président indique qu'au 1^{er} septembre 2018, l'Association Familiale du Liger entend cesser son activité dans le domaine de la garderie et de l'accueil périscolaire. À ce titre, la Communauté de Communes reprendra à son compte ces activités ainsi que le personnel affecté à ces missions.

Il est proposé de créer les emplois suivants :

- Contrat aidé :
 - o emploi d'avenir, fonctions d'animateur / 24/35^e
 - o date de fin : 22/05/2019
- Contrat aidé :
 - o emploi d'avenir, fonctions d'avenir / Temps complet
 - o Date de fin : 31/10/2018
- Animateur **ou** adjoint d'animation principal 2^e classe : fonctions de directeur de structure
 - o Temps complet
- Adjoint d'animation : fonctions d'animatrice
 - o Temps non complet à 27^{ème} heures / semaine.
- Adjoint d'animation : fonctions d'animatrice
 - o Temps non complet à 28.33^{ème} heures / semaine.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 95 voix POUR, 2 voix CONTRE (LENGLET Xavier, THIVERNY François), 6 ABSTENTIONS (MAGNIER Dominique, de BEAUFORT Jean, LEFEUVRE Jannick, VASSEUR Dany, CHELLE-POIRET Sabine, de CALONNE Roland) et 2 non-participations au vote, APPROUVE la création d'emplois due au transfert du personnel de l'Association Familiale du Liger vers la CC2SO.

5.1.2. Recrutement d'un chargé de mission

Le Président explique qu'afin d'améliorer la qualité des services de la Communauté de Communes d'une part, et de procéder à des missions de veille juridique et de politique prospective d'aménagement de notre territoire d'autre part, il est proposé de procéder à la création d'un emploi de « chargé de mission » – catégorie B ou A à temps complet. En effet, les travaux de gestion des ressources humaines occupent beaucoup Serge ZACHAREWICZ au détriment de la prospective et de la veille juridique. De plus, il est nécessaire de rédiger un projet de territoire avant la fin du mandat actuel.

Jean de BEAUFORT, commune de Le Translay observe qu'il existe sur le marché d'excellentes entreprises spécialisées dans la veille juridique ou la prospective. Il estime que si cette compétence était externalisée, la Communauté de communes aurait davantage de souplesse. En effet, recruter une personne pour ces travaux alourdirait encore les dépenses de fonctionnement.

Le Président répond que l'agent recruté ne fera pas seulement de la veille juridique et de la prospection, il sera disponible en cas d'urgence ou de déplacement, contrairement à un cabinet extérieur. De plus, le recours aux cabinets extérieurs peut s'avérer très coûteux.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 76 voix POUR, 8 voix CONTRE (GANDON Jean-Claude, LABESSE Jean-Marc, de BEAUFORT Jean, DOMART Alain, CHELLE-POIRET Sabine, BOUDERNEL Gilles, DUTITRE Philippe, POIRE Jean-Paul), 16 ABSTENTIONS (HETROY Maxime, CALIPPE Sylviane, CORDIER Michel, AUZOU Emmanuel, FAUQUEMBERGUE Martine, COCQ Philippe, DEMARQUET Jean-Pierre, MAGNIER Dominique, CHARBONNIER Sylvain, NOPPE Robert, LEFEUVRE Jannick, VAQUET Florence, GUILBERT Joël, DUBOS Philippe, DUBOIS Jean, de MONCLIN Arnaud) et 5 non-participations au vote, APPROUVE la création d'un emploi de « chargé de mission » à temps complet.

6. AQUASOA

6.1. Tarification d'une soirée d'animation

Le Président explique qu'il est proposé de fixer à 12 € la tarification d'une « soirée d'animation + repas » qui se déroulera le 30 Juin. Ce tarif s'appliquera à toute animation du même type sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par **98 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (MEERSCHMAN Guy, NORMAND Lionel, MARGRY Jean-Pierre, DUBOIS Jean) **et 3 non-participations au vote, FIXE** la tarification de la soirée d'animation du 30 juin à 12 €.

7. ENFANCE-JEUNESSE

7.1. Accueil collectif de mineurs - Tarifications des campings

Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, indique que dans le cadre des vacances d'été, les ACM du territoire organisent des séjours courts appelés plus communément "mini-camps" ou camping. Il convient pour cela de fixer les tarifs pour chaque structure. Les tarifs suivants sont ceux pratiqués antérieurement par les collectivités sur la base des nouveaux quotients CAF.

Le Président propose d'ajouter à la délibération que ces tarifs resteront les mêmes en 2019 s'ils n'augmentent pas.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 102 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (COSETTE Jean-Paul, CHARBONNIER Sylvain) et 1 non-participation au vote, FIXE ainsi qu'il suit le tarif des Accueils Collectifs de Mineurs pour 2018 lesquels resteront valables tant qu'ils n'auront pas été révisés.

Camping Oisemont - tarifs 2018

Camping toutes tranches d'âges (3 jours / 2 nuits)

QF	Enfants de la CC2SO	HORS CC2SO
	avec repas	avec repas
0 à 650	58€ ou 44€ avec l'aide de la CAF	68€ ou 54€ avec l'aide de la CAF
651 à 800	60€ ou 46€ avec l'aide de la CAF	70€ ou 56€ avec l'aide de la CAF
801 et +	62€	72€

Proposition d'un tableau de tarifs pour toutes les tranches d'âges et toutes destinations.
Les tranches de QF "Quotient Familiaux" sont modifiées du fait du nouveau barème CAF.

Camping Beaucamps-le-Vieux - tarifs 2018

Tarifs mini-camps à la journée "pour les QF de 0 à 800, l'aide aux loisirs de la CAF est de 2,80€/jour/enfant"

0 à 600	6,6€
601 à 750	7€
751 à 900	7,4€
901 à 1400	10,2€
1401 et +	11,4€

Les tranches de QF "Quotient Familiaux" sont modifiées du fait du nouveau barème CAF.

Camping Gauville - tarifs 2018

Tarifs de l'ACM "accueil collectif de mineurs"

QF / Tarifs à la journée	Coût avec repas par jour	Coût famille bénéficiaire CAF avec repas par jour
0 à 550	8,1€	5,3€
551 à 649	8,7€	5,9€
650 à 800	9,3€	6,5€
801 et +	9,9€	

Pour le camping : un supplément de 3€ par nuit est demandé

Exemple pour une semaine 3 jours / 2 nuits :

QF / Tarifs à la journée	Pour une semaine de 5 jours dont 3 jours / 2 nuits de camps	Coût famille bénéficiaire CAF avec repas par jour
0 à 550	$5 \times 8,1 + 2 \times 3 = 46,5€$	32,5€
551 à 649	$5 \times 8,7 + 2 \times 3 = 49,5€$	35,5€
650 à 800	$5 \times 9,3 + 2 \times 3 = 52,5€$	38,5€
801 et +	$5 \times 9,9 + 2 \times 3 = 55,5€$	

Camping Poix de Picardie - tarifs 2018

Tarifs à la semaine pour une semaine avec 2 jours de camps

QF	CC2SO	Bénéficiaire aide aux loisirs CAF	Enfant extérieur	Bénéficiaire aide aux loisirs CAF
0 à 600	24,5€	10,5€	69,4€	55,4€
601 à 750	25,5€	11,5€	70,4€	56,4€
751 à 800	29,6€	15,6€	71,4€	57,4€

801 à 1050	29,6€		71,4€	
1051 à 1400	31,6€		73,4€	
1401 et +	33,7€		75,5€	

Tarifs à la semaine pour une semaine avec 3 jours de camps

QF	CC2SO	Bénéficiaire carte loisirs CAF	Enfant extérieur	Bénéficiaire carte loisirs CAF
0 à 600	28,6€	14,6€	74,5€	60,5€
601 à 750	31,6€	17,6€	75,5€	61,5€
751 à 800	33,7€	19,7€	76,5€	62,5€
801 à 1050	33,7€		76,5€	
1051 à 1400	35,7€		78,5€	
1401 et +	37,7€		80,6€	

Tarifs à la semaine pour une semaine avec 4 jours de camps

QF	CC2SO	Bénéficiaire carte loisirs CAF	Enfant extérieur	Bénéficiaire carte loisirs CAF
0 à 600	32,6€	18,6€	79,6€	65,3€
601 à 750	33,7€	19,7€	80,6€	66,3€
751 à 800	37,7€	23,7€	81,6€	67,3€
801 à 1050	37,7€		81,6€	
1051 à 1400	39,8€		83,6€	
1401 et +	41,8€		85,7€	

Tarifs à la semaine pour une semaine avec 5 jours de camps

QF	CC2SO	Bénéficiaire carte loisirs CAF	Enfant extérieur	Bénéficiaire carte loisirs CAF
0 à 600	36,6€	22,6€	84,6€	70,6€
601 à 750	37,7€	23,7€	85,6€	71,6€
751 à 800	41,7€	27,7€	86,6€	72,6€
801 à 1050	41,7€		86,6€	
1051 à 1400	43,8€		88,6€	
1401 et +	45,8€		90,7€	

Camping Conty - tarifs 2018

TARIF UNIQUE "séjours 3 nuits" 67,50€
soit 22,50€ pour 2 jours une nuits.

Exemple :

QF	Pour une semaine de 5 jours dont "3 jours / 2 nuits" de camp
0 à 500	$2 \times 22,50€ + 2 \times 10€ = 65€$
501 à 1500	$2 \times 22,50€ + 2 \times 15€ = 75€$
1501 et +	$2 \times 22,50€ + 2 \times 20€ = 85€$

Aide de la CAF (aide aux loisirs de 2,80€ / jour) déductible pour les familles bénéficiaires.

Camping Moliens - tarifs 2018

Sur la base des moyennes journalières des autres accueils

	TARIFS CAMPS	
	Montant par jour	
	MOYENNE	AIDE CAF DEDUITE
0 à 400	10,64 €	7,84 €
401 à 550	10,74 €	7,94 €
551 à 800	11,15 €	8,35 €
801 à 1100	11,61 €	
1101 et +	12,33 €	

Camping Airaines - tarifs 2018

	TARIFS CAMPS	
	Montant par jour de camp en supplément du tarif semaine	
	Airaines territoire CC2SO	Extérieurs territoire CC2SO
0 à 455	6,00 €	7,20 €
456 à 629	6,00 €	7,20 €
630 à 800	6,00 €	7,20 €
801 et +	6,00 €	7,20 €

Camping Oisemont - tarifs 2018

Camping toutes tranches d'âges (3 jours / 2 nuits)

QF	Enfants de la CC2SO	HORS CC2SO
	avec repas	avec repas
0 à 650	58€ ou 44€ avec l'aide de la CAF	68€ ou 54€ avec l'aide de la CAF
651 à 800	60€ ou 46€ avec l'aide de la CAF	70€ ou 56€ avec l'aide de la CAF
801 et +	62€	72€

Proposition d'un tableau de tarifs pour toutes les tranches d'âges et toutes destinations.
Les tranches de QF "Quotient Familiaux" sont modifiées du fait du nouveau barème CAF.

Camping Beaucamps-le-Vieux - tarifs 2018

Tarifs mini-camps à la journée "pour les QF de 0 à 800, l'aide aux loisirs de la CAF est de 2,80€/jour/enfant"

0 à 600	6,6€
601 à 750	7€
751 à 900	7,4€
901 à 1400	10,2€
1401 et +	11,4€

Les tranches de QF "Quotient Familiaux" sont modifiées du fait du nouveau barème CAF.

Camping Gauville - tarifs 2018

Tarifs de l'ACM "accueil collectif de mineurs"

QF / Tarifs à la journée	Coût avec repas par jour	Coût famille bénéficiaire CAF avec repas par jour
0 à 550	8,1€	5,3€
551 à 649	8,7€	5,9€
650 à 800	9,3€	6,5€
801 et +	9,9€	

Pour le camping : un supplément de 3€ par nuit est demandé

Exemple pour une semaine 3 jours / 2 nuits :

QF / Tarifs à la journée	Pour une semaine de 5 jours dont 3 jours / 2 nuits de camps	Coût famille bénéficiaire CAF avec repas par jour
0 à 550	5*8,1+2*3 = 46,5€	32,5€
551 à 649	5*8,7+2*3 = 49,5€	35,5€
650 à 800	5*9,3+2*3 = 52,5€	38,5€
801 et +	5*9,9+2*3 = 55,5€	

Camping Poix de Picardie - tarifs 2018

Tarifs à la semaine pour une semaine avec 2 jours de camps

QF	CC2SO	Bénéficiaire aide aux loisirs CAF	Enfant extérieur	Bénéficiaire aide aux loisirs CAF
0 à 600	24,5€	10,5€	69,4€	55,4€
601 à 750	25,5€	11,5€	70,4€	56,4€
751 à 800	29,6€	15,6€	71,4€	57,4€
801 à 1050	29,6€		71,4€	
1051 à 1400	31,6€		73,4€	
1401 et +	33,7€		75,5€	

Tarifs à la semaine pour une semaine avec 3 jours de camps

QF	CC2SO	Bénéficiaire carte loisirs CAF	Enfant extérieur	Bénéficiaire carte loisirs CAF
0 à 600	28,6€	14,6€	74,5€	60,5€
601 à 750	31,6€	17,6€	75,5€	61,5€
751 à 800	33,7€	19,7€	76,5€	62,5€
801 à 1050	33,7€		76,5€	
1051 à 1400	35,7€		78,5€	
1401 et +	37,7€		80,6€	

Tarifs à la semaine pour une semaine avec 4 jours de camps

QF	CC2SO	Bénéficiaire carte loisirs CAF	Enfant extérieur	Bénéficiaire carte loisirs CAF
0 à 600	32,6€	18,6€	79,6€	65,3€
601 à 750	33,7€	19,7€	80,6€	66,3€
751 à 800	37,7€	23,7€	81,6€	67,3€
801 à 1050	37,7€		81,6€	
1051 à 1400	39,8€		83,6€	
1401 et +	41,8€		85,7€	

Tarifs à la semaine pour une semaine avec 5 jours de camps

QF	CC2SO	Bénéficiaire carte loisirs CAF	Enfant extérieur	Bénéficiaire carte loisirs CAF
0 à 600	36,6€	22,6€	84,6€	70,6€
601 à 750	37,7€	23,7€	85,6€	71,6€
751 à 800	41,7€	27,7€	86,6€	72,6€
801 à 1050	41,7€		86,6€	
1051 à 1400	43,8€		88,6€	
1401 et +	45,8€		90,7€	

Camping Conty - tarifs 2018

TARIF UNIQUE "séjours 3 nuits" 67,50€

soit 22,50€ pour 2 jours une nuits.

Exemple :

QF	Pour une semaine de 5 jours dont "3 jours / 2 nuits" de camp
0 à 500	2*22,50€ + 2*10€ = 65€
501 à 1500	2*22,50€ + 2*15€ = 75€
1501 et +	2,22,50€ + 2*20€ = 85€

Aide de la CAF (aide aux loisirs de 2,80€ / jour) déductible pour les familles bénéficiaires.

Camping Molliens - tarifs 2018

Sur la base des moyennes journalières des autres accueils

	TARIFS CAMPS	
	Montant par jour	
	MOYENNE	AIDE CAF DEDUITE
0 à 400	10,64 €	7,84 €
401 à 550	10,74 €	7,94 €
551 à 800	11,15 €	8,35 €
801 à 1100	11,61 €	
1101 et +	12,33 €	

Camping Airaines - tarifs 2018

	TARIFS CAMPS	
	Montant par jour de camp en supplément du tarif semaine	
	Airaines territoire CC2SO	Extérieurs territoire CC2SO
0 à 455	6,00 €	7,20 €
456 à 629	6,00 €	7,20 €
630 à 800	6,00 €	7,20 €
801 et +	6,00 €	7,20 €

7.2. Tarifications garderies et périscolaire – commune de Liomer

Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, indique que la communauté de Communes reprend en gestion directe la garderie et l'accueil périscolaire du site de LIOMER au 1^{er} septembre 2018. Il convient d'autoriser le Président à appliquer les tarifs actuellement en vigueur soit :

- Le matin : 0.30€ par quart d'heure de présence (structure non déclarée auprès de la CAF)
- Le soir : tarification au quotient familial
 - o $0 \leq QF \leq 525 = 0.70 \text{ €}$
 - o $526 \leq QF \leq 630 = 0.85 \text{ €}$
 - o $631 \leq QF \leq 800 = 1 \text{ €}$

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 101 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (HETROY Maxime et CHARBONNIER Sylvain) et 2 non-participations au vote, FIXE les tarifs de garderie et du périscolaire susmentionnés sur la commune de Liomer à compter du 1^{er} septembre 2018.

7.3. Convention avec l'Association Familiale du Liger

Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, explique que dans le cadre de sa compétence « périscolaire et enfance/jeunesse », la CC2SO souhaite soutenir l'AFL dans la gestion des accueils collectifs de mineurs de Liomer organisés au titre du périscolaire et de l'extrascolaire. Cette collaboration et ce soutien ont pour objectifs de renforcer, harmoniser et développer les actions en faveur de l'enfance que mettent en place les salariés et bénévoles de l'association et de répondre le plus largement possible aux demandes d'accueil et de loisirs auprès des familles et des enfants résidant sur le territoire communautaire. L'AFL cesse ses activités dans les domaines du périscolaire et de l'extrascolaire à compter du 1^{er} septembre 2018.

Il est proposé d'autoriser le Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec l'AFL, laquelle a été remise aux délégués.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, précise que le budget indiqué sera clos le 1^{er} septembre.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 96 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (LENGLET Xavier et THIVERNY François) et 7 non-participations au vote, AUTORISE le Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec l'AFL.

8. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8.1. Zones d'activités / transfert des parcelles communales dans le domaine communautaire.

Le Président rappelle que depuis la Loi NOTRe la compétence « développement économique » a été transférée de plein droit aux EPCI. De fait les propriétés immobilières des communes intégrant les zones d'activités se trouvent également transférées à la CC2SO. Le tableau par commune des propriétés transférées vers la Communauté de communes ainsi que leurs références cadastrales a été remis aux délégués (il peut contenir des petites erreurs). S'agissant d'un transfert de plein droit, le conseil communautaire donne acte à son Président de cette présentation.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 101 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (BODERAU Etienne et DUPUIS Eric) et 2 non-participations au vote, DONNE acte à son Président de la liste des propriétés transférées vers la communauté de communes, dans le cadre de la compétence économique.

8.2. Appel à manifestation d'intérêt « centres bourgs »

Le Président indique que l'État et le Conseil Départemental ont lancé un appel à projets visant à accompagner l'élaboration d'un diagnostic et une stratégie de développement local pour la redynamisation des bourgs centres. Cet appel à projets permettra d'accompagner deux lauréats en 2018 pour la réalisation d'un diagnostic pré-opérationnel. Il est fortement recommandé une

collaboration commune / communauté de communes afin de garantir une cohérence des diagnostics et des plans d'action à l'échelle de l'intercommunalité. Le Conseil est invité à l'autoriser à mettre en œuvre un accompagnement intercommunal dans ce dossier.

Le Président précise que les communes de Poix-de-Picardie et de Conty seraient prêtes à déposer un dossier.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 100 voix POUR, 1 voix CONTRE (BOUDERNEL Gilles), 1 ABSTENTION (BODERAU Etienne) et 3 non-participations au vote, INVITE son Président à répondre à l'appel à projets du Conseil Départemental et de l'État visant à accompagner l'élaboration d'un diagnostic et une stratégie de développement local pour la redynamisation des bourgs centres pour 2018.

9. SAVD

9.1. Plateforme territoriale d'appui : réponse à l'appel à projets de l'ARS

Le Président indique que l'ARS a lancé un appel à projets portant sur les plateformes territoriales d'appui, lesquelles sont une priorité du projet régional de santé 2018-2022. Ce programme vise à la simplification de la prise en charge des patients en situation complexe par une convergence organisationnelle et financière des dispositifs d'appui aux parcours complexes. La PTA se construit sur une logique intégrative des fonctions d'appui.

Trois missions pourraient lui être dévolues :

1. Information et orientation des professionnels de santé vers les ressources sanitaires.
2. Appui à l'organisation des parcours complexes pour une durée adaptée aux besoins du patient.
3. Soutien aux pratiques et initiatives professionnelles en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de coordination.

La réponse à cet appel à projets pourrait se faire avec l'association « Soins Services » porteur du service d'hospitalisation à domicile, les associations ISA, ISAMED et ISA Citoyens, le CCAS d'Hornoy-le-Bourg, le réseau gérontologique Baie de Somme Picardie, la Communauté de communes et l'EPISSOS.

Delphine DAMAY, responsable du « service d'aide bien vieillir à domicile » explique que la plateforme territoriale d'appui servira à traiter les cas complexes (personnes ayant de multiples interventions, personnes souffrant de pathologie rare). Cette plateforme informe les professionnels de santé, accompagne les personnes et soutient la formation et les pratiques des professionnels en matière d'organisation des soins.

Le Conseil est invité en séance à autoriser le Président à intégrer les partenaires suscités dans le cadre de cet appel à projets.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 105 voix POUR, INVITE son Président à répondre à l'appel à projets de l'ARS visant à la simplification de la prise en charge des patients en situation complexe par une convergence organisationnelle et financière des dispositifs d'appui aux parcours complexes.

10. SCOLAIRE

10.1. STATUTS / Modification des statuts du Syndicat Mixte Scolaire Ouest-Amiens.

Le Président indique que le Syndicat Mixte scolaire Ouest-Amiens a par délibération du 10 avril dernier modifié ses statuts pour régulariser la situation des communes de Bovelles et Clairly-Saulchoix qui

adhérait depuis de nombreuses années à ce syndicat sans pour autant que les statuts aient été actualisés. Les statuts ont été remis aux délégués, le Conseil est invité à se prononcer sur ces nouveaux statuts.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 102 voix POUR et 3 non-participations au vote, APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Scolaire Ouest-Amiens.

10.2. STATUTS / Désignation des délégués suppléants à TRINOVAL

Le Président indique que la Préfecture a demandé à TRINOVAL de modifier ses statuts afin d'y intégrer la notion de suppléant au délégué titulaire. Il est proposé en séance au Conseil de se prononcer sur cette nouvelle rédaction des statuts et de procéder à la désignation des délégués suppléants, lesquels avaient été désignés lors de la séance du 20 mars 2017.

Le Président précise qu'en raison du décès de Jean-Claude LECLERE, ce dernier sera remplacé par Patrick LÉPINE, nouveau maire de Oissy.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote à bulletin secret.

Le Conseil communautaire par 100 voix POUR, 3 ABSTENTIONS et 2 non-participations au vote, PROCEDE à la désignation des délégués suppléants à TRINOVAL ainsi qu'il suit et APPROUVE les nouveaux statuts.

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| - DENEUX Gérard | - BOUTHORS Didier |
| - DELAIRE Rose-France | - PORTOIS Nicolas |
| - DRUOT Patrick | - DUBOS Philippe |
| - DUTITRE Philippe | - LENGLET Xavier |
| - CAUX Gaël | - MANACH Sylvain |
| - FERTEL Jean-Jacques | - SINOQUET Céline |
| - LEPINE Patrick | - DE SAINT GERMAIN Lyliane |
| - COSETTE Jean-Paul | - CORDIER Michel |
| - MARSEILLE Frédéric | - BOUCRY Firmin |
| - MEERSCHMAN Guy | - LAMOTTE Bernard |

11. CULTURE

11.1. Modification de la tarification pour les exposants au Chahut Vert 2018

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, souligne son attachement au développement de la culture et de son accès au plus grand nombre. Selon elle, s'interroger sur les budgets ne constitue pas une opposition systématique et elle déplore la réaction vive qu'a eue le Président.

Elle explique qu'au regard de la faible participation des artisans à la manifestation du Chahut Vert, il est proposé de ramener le tarif d'exposant de 150€ à 50€ pour les deux jours.

Le Conseil est conduit à se prononcer sur ce point en séance.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote à bulletin secret.

Le Conseil communautaire par 80 voix POUR, 8 voix CONTRE (DELHOMELLE Béatrice, LEFEBVRE Jacques, MARGRY Jean-Pierre, CALIPPE Alain, LACHEREZ Guy, STOTER Jean-Jacques, DUTITRE Philippe, DESBIENDRAS Alain), 12 ABSTENTIONS (ROSAN Yves, MORAIN Bernard, MAGNIER Patrick, SAELENS Willy, COCQ Philippe, COSETTE Jean-Paul, BOULET Sylvie, BODERAU Etienne, DOMART Alain, LEULLIER Jacques, BLEYAERT Joseph, LENEL

Marcel) et 4 non-participations au vote, **FIXE** le tarif « exposant » à 50 € pour les deux jours du
Chahut Vert, soit les 25 et 26 août 2018.

12. Questions diverses

Frédéric MARSEILLE, commune de Thoix, demande si le dossier DGF pourrait être transmis à l'ensemble des maires afin que ceux-ci puissent faire pression de concert sur le préfet et obtenir le même niveau de DGF que les autres Communautés de communes. À défaut de courriers individuels, une pétition pourrait être envoyée au préfet.

Le Président acquiesce.

13. Lieu du prochain conseil communautaire

Le Président propose que la prochaine séance du Conseil communautaire se tienne à Oisemont

La secrétaire de séance,


Michèle PERONNE

Le Président,


Alain DESFOSSES

